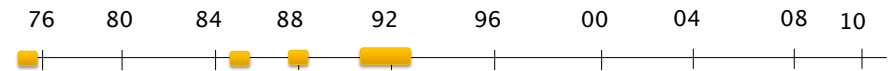


L'évolution de la scolarisation bilingue en France depuis 20 ans

Les avancées législatives

Patrice DALLE

Historique rapide



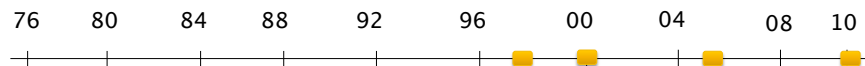
- 1975 : loi d'orientation en faveur des handicapés
- 1985 : *Moyens de communication et solutions éducatives dans la scolarisation des enfants et adolescents déficients auditifs.*
- 1988 : Annexe 24 - décret sur le rôle des établissements ou des services prenant en charge les jeunes déficients sensoriels, dépendant des Affaires Sociales
- 1991 : circulaire sur les CLIS (Education nationale)
- 1991 : article de loi autorisant le choix de communication (bilingue - oral)
- 1992 : décret relatif à l'éducation des jeunes sourds
- 1993 : circulaire sur les « Modes de communication reconnus dans l'Éducation des jeunes Sourds »

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

2

Historique rapide



- 1998 : rapport Gillot
- 2000 : plan Handiscol
- 2005 : loi du 11 février *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*
2006 : décret d'application
- 2010 : plan 2010-2012 en faveur des personnes sourdes ou malentendantes (ministère de la solidarité)

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

3

Divergences

• Position des ministères

- EN

- LS : mimique + dactylogogie
- méthode audio-orale
- LS s'oppose à intégration

- Solidarité, Social

- LS : vraie langue complète
- éducation bilingue : résultats positifs
- respect du choix des familles
- rôle des sourds dans l'éducation

• EN

- intégration individuelle
- aspect scolaire
- une méthode pour tous

• Santé

- dimension collective
- vision plus globale
- souvent médicalisée

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

4

Divergences

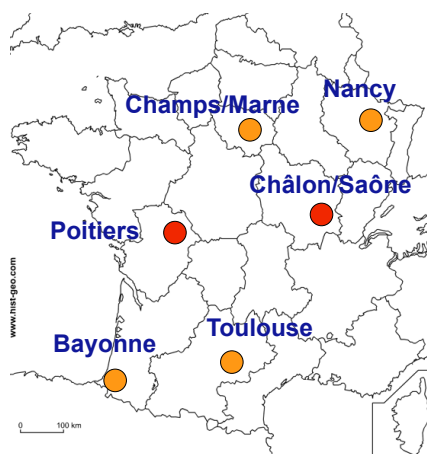
- **Niveau ministère**
 - réaction structurelle, cadre général
 - *L'éducation bilingue n'est pas un droit*
 - *l'enseignement en LS est incompatible avec l'intégration*
- **Niveau local**
 - prise en compte des besoins de l'enfant
 - *l'enseignement en LS se justifie pour des raisons linguistiques et psychologiques*
 - prise en compte des droits des familles

Les associations

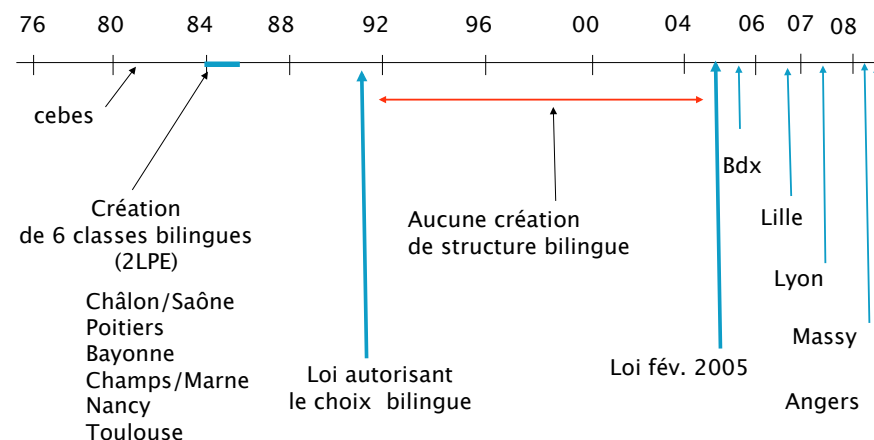
- Sourds : FNSF, MDSF
- Parents : ANPEDA, ANPES
- **2LPE : 2 Langues Pour une Education**
 - 1980 – 1988 : stages d'été
 - 1984 et 1985 : 6 classes bilingues
 - Mouvement « politique » et prise de conscience « *un nouveau regard sur l'enfant sourd* »

2LPE : Classes bilingues

- 1984-1985



Historique



Scolarité

- Loi 91-73 , article 33 du 18 janvier 1991
 - Dans l'**éducation** des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication **bilingue** - langue des signes et français- et une communication **orale** est de droit
- Loi 2005-102 du 11 février 2005, article 19
 - Dans l'**éducation** et le **parcours scolaire** des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication **bilingue**, langue des signes et langue française, et une communication en **langue française** est de droit.

Loi de février 2005

- Dans l'**éducation** et le **parcours scolaire** des jeunes sourds, la **liberté de choix** entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française **est de droit**.
- La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière.
- Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française.

Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Mise en œuvre de la loi de 2005

- **Groupe d'experts** (juin 2006 – avril 2009)- 2 groupes de travail
- **Clarification de « communication bilingue »**
 - À partir de la LSF, accès graduel au français écrit.
 - Le français oral n'est pas évalué.
 - Accès souhaitable au français oral, même limité.
- Langue des signes -> langue de communication orale -> appropriation du langage
- Langue française écrite -> langue écrite -> communication entre sourds et entendants
- Communication bilingue -> accès à la culture et à la connaissance
- « *nécessité de proposer à l'enfant sourd, dès l'entrée en maternelle, les conditions d'une immersion dans la langue des signes, et d'en favoriser l'apprentissage* »
(arrêté du 15 juillet 2008 sur l'enseignement de la LSF à l'école)

Mise en œuvre de la loi de 2005

- Publication des **programmes de LSF**
 - Primaire (2008), collège et lycée (2009)
- Epreuve optionnelle de **LSF au bac** (2008)
 - 100 candidats en 2008, 300 en 2009
- **CAPES de LSF** (2009)
- Conditions de **recrutement des enseignants**
 - Contrat / VAE / certificat complémentaire
- Déploiement de **dispositifs bilingues**
 - Pôles de ressources LSF

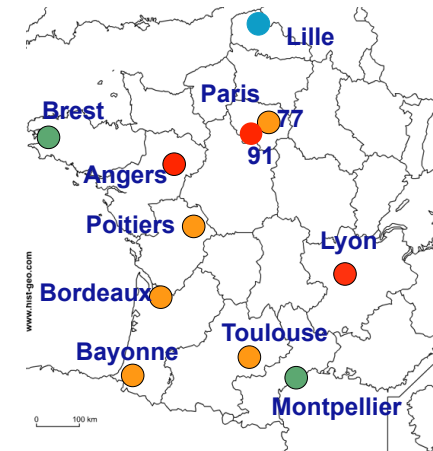
Plan 2010-2012

- **Éducation précoce**
 - Accompagnement des familles et suivi de l'enfant (HAS)
- **Parcours scolaire**
 - Journée nationale de concertation et de réflexion
 - Formation et statut des enseignants
- **Accès à l'enseignement supérieur**
 - Accessibilité
 - Accompagnement

Situation actuelle

- 2010

200 élèves : 2%



Situation actuelle

- **Situation cohérente : très rare**
 - Absente
 - **Outil de communication** (souvent extra scolaire)
 - **Langue enseignée**
 - **Langue d'enseignement**
 - Par défaut (le reste n'a pas marché)
 - **Par choix éducatif et pédagogique**
 - via un interprète / **par des locuteurs LSF**
 - les premières années / **sur toute la scolarité**
 - dans quelques matières / **dans toutes les matières**

Lacunes

- Dans ce que disent les textes
 - Enseignement en LSF
 - Accès des sourds
 - au statut d'enseignant (et non d'AVS)
 - à l'enseignement dans toutes les matières
- Dans la mise en œuvre
 - Déploiement de dispositifs bilingues
 - Interrogations sur les pôles de ressources LSF
 - Critères pour les constituer ?
 - Leur rôle ?
 - Quels modèles de structures bilingues ?
 - Plan de formation d'enseignants sourds
 - Évaluation des structures bilingues existantes intégrant leur histoire

Situation actuelle

- **Des avancées**
 - pour la LSF et son enseignement
 - **Mais**
 - Son utilisation dans l'enseignement reste très limitée
 - Peu de structures scolaires bilingues cohérentes
 - Place des enseignants sourds encore très réduite
 - et le plus souvent limitée à l'enseignement de la LSF
 - Le **bilan scolaire** des élèves sourds est encore **insatisfaisant**
- ➔ Il y a encore des **obstacles**
- Craintes
 - Difficultés conjoncturelles
 - Blocages

Craintes

- Education bilingue
 - Parents entendants : mauvais modèles linguistiques
 - LSF : obstacle à l'intégration
- LSF
 - Pas de forme écrite, pas assez riche, trop de variantes
- Pédagogie et LSF
 - Difficultés pour l'apprentissage de la lecture
 - Frein à l'acquisition du français

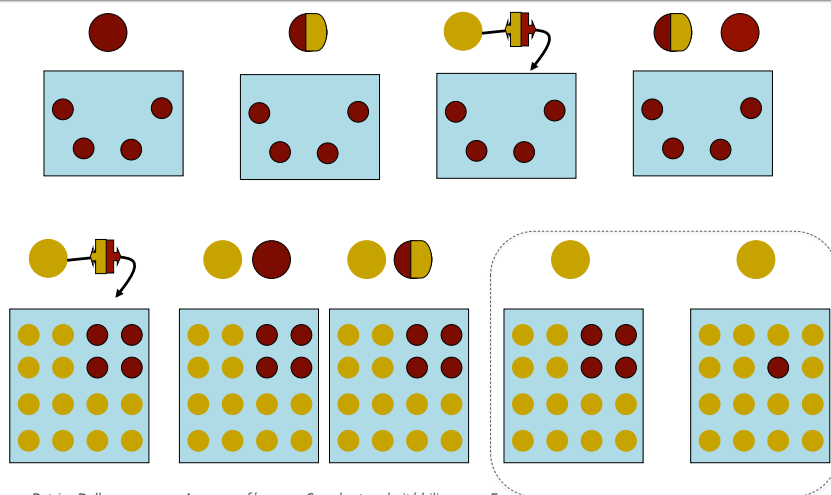
Difficultés conjoncturelles

- Faible demande des familles
 - Actuellement les projets bilingues sont portés par des parents sourds
- Manque de professionnels qualifiés
 - Enseignants entendants - LSF
 - Enseignants sourds - diplômés
 - Interprètes spécialisés
- Manque d'élèves
 - ayant suivi un parcours bilingue

Obstacles

- Coût
 - Rapport coût / nombre d'élèves
 - Comparaison
 - Classe bilingue / structure spécialisée
 - Coût / résultats scolaires
- Loi de 2005
 - Transfert de charge à l'Education nationale
 - Transfert de moyens ?

Classes LSF : organisations possibles



Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

Classes LSF : forme d'organisation

- Manque d'évaluation
- Intégration / immersion / classes LSF
- Organisation variable suivant :
 - Les niveaux scolaires
maternelle, primaire, collège, lycée
 - L'effectif envisageable
lié au lieu d'implantation de la classe
 - Les moyens humains et matériels

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

22

Difficulté de création

- Création d'un dispositif bilingue pérenne
 - Ouverture progressive
 - Charges d'enseignement insuffisantes
 - Ne répond pas au droit de toutes les familles
 - Ouverture simultanée
 - Difficulté de trouver un nombre d'élèves suffisant
 - Élèves n'ayant pas suivi le parcours bilingue
- Dispositif pérenne
 - Assurance de continuité pour les familles
 - pérenne ≠ filière

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

23

Difficulté de création

- Solution de facilité
 - Intégration avec interprète
 - LSF : outil de transmission de connaissances
 - Certificat complémentaire
(enseigner une discipline en français et en LSF)
 - Enseignant en classe bilingue et en classe ordinaire
 - Réservé aux enseignants titulaires donc entendants
 - Exclut les sourds de l'enseignement des disciplines autres que la LSF

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

24

Apport de l'enseignant sourd

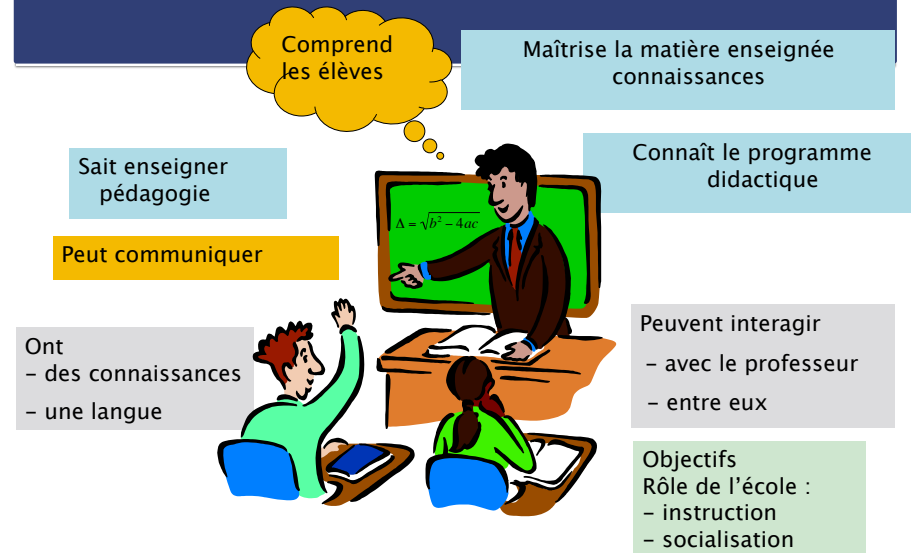
- Sourd : identité
 - Référent => identification
 - Acquisition du langage
 - Socialisation
- Enseignant : pédagogie
 - Compréhension fine des élèves
 - Langue des échanges dans la classe
 - Modèle de sourd instruit
- Expert en LSF
 - Registres de langue
 - Néologismes

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

25

Situation pédagogique : critères de qualité



Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

Environnement

- En dehors de la classe
 - La LSF dans l'école
 - Projet d'école, activités d'école, initiation à la LSF
- En dehors de l'école
 - La LSF dans la ville, dans la famille
 - Accès aux loisirs, à la culture, à la vie sociale
- Avant l'école
 - Éducation précoce en LSF
 - Information, expérimentation, mise en œuvre

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

27

Education précoce

- HAS (publication : mars 2010)
 - **Surdité de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de leur enfant sourd de 0 à 6 ans**
 - Recommandations de bonnes pratiques pour les professionnels
 - **Objectif** : Favoriser l'accès au langage de l'enfant sourd au sein de sa famille
- Education nationale
 - N'intervient pas avant 3 ans mais devrait donner le cahier des charge :
 - Maîtrise insuffisante d'une langue
 - Connaissances générales insuffisantes
 - Peu de pratique langagière
 - ⇒ Faible chance de réussite scolaire

Patrice Dalle

Angers 25 fév 2010 : Sourds et scolarité bilingue en France

28

Apport des professionnels sourds dans l'éducation précoce

- Sourd
 - Exemple de sourd adulte : permet d'imaginer l'avenir
 - Apporte un regard positif sur l'enfant
 - Permet à l'enfant de se situer par rapport à ses parents
- Locuteur de LSF
 - Révélateur des capacités de communication de l'enfant
 - Révélateur des apports de la langue des signes
- Formateur
 - Fait entrer l'enfant et ses parents dans la communication en LSF
- Permet aux parents
 - de faire l'expérience de la LSF
 - et ainsi de comprendre les enjeux de la surdité
 - et ensuite de s'engager dans un projet bilingue

Conclusion

- Des avancées,
 - Surtout dans les textes, pas encore sur le terrain
 - Surtout pour l'enseignement de la LSF, pas encore pour l'enseignement en LSF.
- Les objectifs de la loi de 2005 sur l'éducation bilingue peuvent être détournés,
 - si l'éducation précoce bilingue reste inaccessible,
 - si les enseignants sourds ne sont pas assez présents,
 - et si leur rôle est limité à l'enseignement de la LSF.